

# LE PREFET DU VAL D'OISE

Direction Départementale des Territoires

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

### Installations Classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté n°12590 du 19 août 2015, une enquête publique a été ouverte en mairies de **VILLERON, MARLY-LA-VILLE, PUISEUX-EN-FRANCE, LOUVRES, CHENNEVIERES-LES-LOUVRES, EPIAIS-LES-LOUVRES, VEMARS et SAINT-WITZ**, du **lundi 5 octobre 2015 au vendredi 6 novembre 2015 inclus**, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la société **ALOE ENVIRONNEMENT** (représentée par Monsieur Hubert DEGREVE - tel : 06-80-26-43-41) à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de regroupement et de transit d'huiles usagées sur le territoire de la commune de **VILLERON**, ZAC de "La Justice" - 5 rue de la Mare Poissy, au titre notamment des rubriques ci-après :

#### **2718-1 = installation soumise à autorisation**

Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R.511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations classées visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719 et 2793.

Les installations comportent une cuve double enveloppe aérienne de 100m<sup>3</sup> d'huiles moteurs usagées et une cuve double enveloppe aérienne de 100m<sup>3</sup> d'huiles hydrauliques usagées, soit 190 tonnes.

#### **3550 = installation soumise à autorisation**

Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte.

L'activité correspond au reconditionnement de déchets dangereux dans l'attente de régénération et autres réutilisations des huiles, rubrique principale IED (directive relative aux émissions industrielles).

Le dossier, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables dans les mairies susmentionnées pendant l'enquête.

Monsieur Christian BACON a été désigné comme commissaire enquêteur titulaire (et Monsieur Roland BARRERE commissaire enquêteur suppléant), pour diligenter cette enquête publique et sera présent en mairie de VILLERON :

- **le lundi 5 octobre 2015 de 15 h 00 à 18 h 00**
- **le jeudi 15 octobre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00**
- **le lundi 19 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **le vendredi 23 octobre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30**
- **le vendredi 6 novembre 2015 de 9h 00 à 12 h 00**

Le préfet du Val d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser l'autorisation demandée.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies susmentionnées et à la Direction départementale des territoires du Val-d'Oise – Service agriculture, forêt et environnement – Pôle de l'environnement, pour y être tenus à la disposition du public pendant un délai d'un an.